



Décision N° 2022/58

OBJET : Nomination des membres au jury du Budget Participatif.

Le Maire de la commune d'OYE-PLAGE,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu la décision du Conseil Municipal d'OYE-PLAGE de mettre en place un processus de démocratie participative appelé Budget Participatif,
- Vu le règlement du Budget Participatif d'Oye-Plage,
- Considérant la nécessité de mettre en place un jury pour étudier les projet déposés en Mairie du 15 juin 2022 au 15 septembre 2022,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De nommer le jury pour valider la recevabilité des projets reçus entre le 15 juin 2022 et le 15 septembre 2022 comme suit :

Monsieur le Maire	Olivier MAJEWICZ
1 Adjoint	Françoise HOT
4 Conseillers Municipaux	Jacquelines FOURNIER Louis VERTRAETE Frédéric BECQUET Aurore SIMON
1 commerçant	Maxime THERY
1 membre du Conseil des Anciens	René HEDOIRE
1 membre du Conseil Municipal des Jeunes	Simon VASSEUR
2 ansériens n'ayant pas participé au Budget Participatif	Gauthier MASSON Rachel PIZZI

ARTICLE 2 :

Le jury travaille en collaboration avec le Directeur Général des Services, le directeur des services techniques et 2 agents municipaux.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Receveur de la Trésorerie d'AUDRUICQ sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise en sous-préfecture de CALAIS.

Fait à OYE-PLAGE, le 3 novembre 2022

Olivier MAJEWICZ

Maire d'OYE-PLAGE